



La Cèze

La renaissance de l'eau à Saint-Ambroix



Comment un village de 3 500 habitants marqué à l'encre rouge par les services de l'État dans le Gard devient-il en quatre ans une commune exemplaire en termes de gestion globale et durable de ses services eau et assainissement ? La clé de ce revirement de situation tient à la volonté inébranlable d'un maire et de son adjoint d'investir dans les infrastructures, d'économiser l'eau et d'en préserver la qualité avec une vision à long terme. Le challenge était d'autant plus difficile à relever que la ville est sise sur le bassin de la Cèze, en déficit hydrique sévère et classé en zone de répartition des eaux¹ dans sa partie amont depuis 2010.

Pour raconter leur aventure communale, les élus de la cité gardoise ne se font pas tirer l'oreille. Avant de les rejoindre à Saint-Ambroix après avoir quitté l'autoroute A7 à Bollène, cette terre d'oc mordue par le soleil se laisse découvrir au fil de routes sinueuses aux pentes douces, mais longues pour les nombreux cyclistes qui bravent la chaleur. Entrer dans un paysage de garrigue qui dispute le terrain à la vigne, aux oliviers, à quelques vergers et aux troupeaux ; un univers vert sombre strié de roches et de falaises grises, éclairé de quelques éclats parcelles de lavande. Traverser ou apercevoir de beaux villages de pierre grise aux lignes romanes. À proximité, en contrebas, la Cèze sinue en

¹ Le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) définit des secteurs où l'insuffisance des ressources en eau est chronique par rapport aux besoins.

incisant des falaises. Puis ses méandres s'allongent en descendant vers la plaine, où les champs de tournesol et de céréales éclairent l'horizon. Enfin, on aborde les contreforts des Cévennes en remontant quelques lacets pour découvrir d'un bloc Saint-Ambroix, la tour Guisquet, de couleur brique, juchée sur un promontoire face au clocher blanc de la chapelle de la Vierge dominant l'ancienne cité médiévale devenue place forte protestante. La cité, traversée par la Cèze, endiguée sur sa rive gauche pour se protéger des crues, est aujourd'hui porte du Parc national des Cévennes.

Rendez-vous a été fixé le mardi matin, jour de marché. Un marché, né par une faveur royale en 1363, qui grouille aujourd'hui des habitants du secteur et des milliers de touristes qui séjournent dans les environs pour profiter à la fois du paysage, du soleil et des points de baignade de la Cèze et de ses affluents. Les élégantes façades du XIX^e siècle de la rue principale témoignent des heures de gloire de l'industrie de la soie. Saint-Ambroix compta jusqu'à 21 filatures. La seule industrie qui fasse encore vivre la cité active depuis l'installation des Celtes, puis des Romains, est désormais le tourisme. On dénombre ici 1 200 lits marchands.

Pour entrer à la mairie, il faut se faufiler entre deux étals d'olives et de fruits à l'ombre des platanes. Le maire, Daniel Pialet, et son adjoint, Henri Maximin, Saint-Ambroisiens de souche, ont convié Jean-Baptiste Bagnol, le responsable du service des eaux qui vit en Ardèche voisine. Le trio complice peut évoquer durant des heures l'état des réseaux d'eau et d'assainissement de la ville. Avec leur accent cévenol, ils rappellent d'entrée combien le climat méditerranéen de cette contrée peut être aride en été et porteur d'événements pluvieux dévastateurs à diverses périodes de l'année. L'évocation d'une crue en 1958 trahit encore des souvenirs douloureux chez l'adjoint. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, ces hommes en ont une connaissance intime et historique, mais ils pressentent aussi le danger qu'elle fait planer pour l'avenir du territoire.

L'équipe municipale que conduit Daniel Pialet depuis 2008 a trouvé à son arrivée une situation déplorable pour ce qui relevait de l'eau. « *On ne pouvait faire pire à ce moment-là.* »

De sa voix grave, le maire explique qu'ils « partaient de loin ».
En 2008, le préfet met la commune en demeure de construire
une nouvelle station d'épuration dans les deux ans.
Celle en activité est non conforme et située en zone inondable.
Une baignade dans la commune est alors interdite
et le restera durant près de quatre ans.

Il faut donc trouver un nouveau terrain 4 kilomètres plus loin et engager les travaux de construction d'une station d'épuration, alors que le budget de fonctionnement assainissement est déjà en déficit. Un bassin d'orage de 500 mètres cubes est également mis en chantier.

Aujourd'hui, le trio est heureux de faire visiter la station, flambant neuve et parfaitement entretenue par les salariés. Une station dont la capacité (6 500 équivalent habitants) a pris en compte le développement démographique de la commune. « *L'eau sera une richesse à la fin du XXI^e siècle* » insiste le maire. À l'entrée, un poste de dépotage a été installé, sans subventions ; le traitement des graisses est également possible sur le site. Le trio souligne les performances de l'outil automatisé « parfaitement maîtrisé » par deux agents qualifiés. Tant Daniel Pialet qu'Henri Maximin vantent à de multiples reprises la compétence des huit membres de l'équipe en place, leur implication et la confiance qu'ils placent en eux. « *Ils sont consciencieux et manifestent un vrai sens du service public.* » Les agents ont beaucoup appris et donné. Il a fallu travailler avec un sous-traitant pour réaliser le nettoyage des réservoirs, qui attendait depuis vingt-cinq ans. Ils ont effectué une partie des recherches de fuites durant une quinzaine de nuits. Jean-Baptiste Bagnol, arrivé à Saint-Ambroix en 2009, travaillait auparavant pour un syndicat de 110 communes. Il a structuré le service, où il a trouvé des personnes « ultramotivées ». Henri Maximin ajoute que les salariés ont été responsabilisés et qu'ils ont la possibilité de continuer à se former et de participer à des salons spécialisés comme Pollutec. Grâce à leur technicité, l'équipe fait parfois des démonstrations pour d'autres communes voisines.

L'implication des équipes municipales est mise à l'épreuve dans le domaine de l'eau. Les agents – originaires de Saint-Ambroix – qui ont été chargés en 2012 d'une campagne de lutte contre les impayés, ont dû faire preuve de diplomatie pour relayer le message des élus. Tout avait commencé par la refonte de la base de données « clients » de la régie.

Près de 200 compteurs oubliés ont été réintégrés. La campagne contre les impayés s'est accompagnée de quelques coupures d'eau..., mais en trois semaines la commune a recouvré 70 000 euros. Henri Maximin passe chaque jour au service des eaux. Il sait que les employés municipaux doivent affronter l'ire des usagers, mais il ne répugne pas à les affronter également en direct. Cela va parfois jusqu'à la menace du fusil...

Depuis 2010, le contact avec les habitants prend une autre forme, avec la mise en place de nouveaux compteurs (moitié d'entre eux avaient plus de trente ans d'âge) et du télérelevé. « *Il fallait franchir le pas afin d'être aux normes, dans un souci d'économie d'eau et de bonne gestion* » confirme Jean-Baptiste Bagnol. Grâce au télérelevé, il entre directement en relation avec les usagers chez qui apparaît une consommation anormale, et ensemble ils recherchent la fuite au domicile. Tous les compteurs de la commune devraient être équipés d'ici la fin de 2013.

La chasse aux fuites

Dans un premier temps, outre la pression réglementaire et les difficultés techniques, les deux élus ont dû faire comprendre à leurs collègues et aux administrés qu'une régie n'est pas un service communal. Il a fallu réviser les statuts et règlement du service, rembourser les cautions aux abonnés dès 2009, expliquer aux employés municipaux qu'ils devaient aussi payer leur eau et appliquer la même règle aux bâtiments communaux... Daniel Pialet et Henri Maximin ont pris le temps, expliqué et « pris des gifles ». Ils ont martelé que l'eau devait payer l'eau, et non pas les impôts locaux. Ils ont mis en évidence l'intérêt d'une régie municipale qui apporte un service de qualité et procure des emplois locaux. Ils n'ont pas perdu de temps une fois élus. En s'appuyant sur un audit qui préconisait notamment une forte augmentation du prix de l'eau, avec l'appui des services dédiés du conseil général du Gard et « *en écoutant les préconisations de l'agence de l'eau* »..., ils ont vite la confirmation de leur intuition :

La chasse contre les fuites sur le réseau eau potable, vétuste et équipé pour une part de tuyaux en amiante ciment, devra se faire en parallèle à la construction de la station d'épuration.

Cette préoccupation et les travaux qui ont suivi leur laissent maints souvenirs, et ils semblent avoir pris une place importante dans leur quotidien durant plus de trois ans.

En 2009, ils ont établi que le rendement du réseau n'était que de 34 %. Les interventions se sont multipliées. Sur 800 mètres de linéaire, jusqu'à 25 interventions ont été nécessaires. Assez vite, ils ont décidé d'investir dans du matériel de recherche de fuites : un achat de 15 000 euros non subventionné. Le résultat est là. Le rendement du réseau a dépassé les 50 % en 2012, et devrait atteindre 70 % fin 2013. L'objectif affiché est de 80 % à l'horizon 2015. Jean-Baptiste Bagnol a fait les comptes : l'économie moyenne entre 2009 et 2013 est de 700 mètres cubes par jour. Et d'ajouter : « *une réduction de 10 mètres cubes par heure de fuites représente une économie de 10 000 euros par an.* »

Persuadés que les investissements effectués pour améliorer la qualité du réseau étaient les bons, Daniel Pialet et Henri Maximin n'ont cependant pas arrêté là leur réflexion en matière d'économies d'eau. Ils pensaient aussi que la commune devait montrer l'exemple. Un plan concernant les bâtiments communaux, désormais équipés de compteurs d'eau, a été mis en place. Il s'agissait d'abord de colmater les fuites importantes de la piscine municipale découverte, d'arroser deux fois moins le stade de football tondu moins ras, de remettre en état une citerne repérée sur le cadastre napoléonien pour arroser les parterres fleuris, d'enterrer des citernes récupérant les eaux de pluie de toitures pour le nettoyage des rues... et de sensibiliser les agents municipaux.

Si la question d'économie de l'eau est passée en priorité, les élus n'ont pas fait l'impasse sur la qualité de l'eau distribuée ou rejetée à la rivière. À l'instar de deux autres communes du bassin de la Cèze, Saint-Ambroix a engagé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH). Cette fois encore avec l'appui du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (dit ABCèze). Cependant, la commune est la seule à avoir stoppé net tout achat de phytosanitaires pour les besoins de la collectivité. Les traitements y ont cessé, y compris au cimetière.

Pour témoigner encore des progrès accomplis en quatre ans, le maire feuillette les derniers résultats d'analyse d'eau des points de baignade de Saint-Ambroix, qui concluent en majorité à une bonne qualité. Le maire

dit sa satisfaction du résultat obtenu, puis hésite. Il se lance. Peut-il évoquer un projet à peine sorti des tiroirs...? Ses compères l'encouragent.

La commune dispose encore de terrains à proximité de la station d'épuration, et il faut anticiper, penser aux nouvelles normes, mais aussi au respect des milieux aquatiques et au bien-être des futures générations. « *Notre station ne traite pour l'heure que des rejets organiques, mais les rejets d'aujourd'hui contiennent des pesticides, des médicaments, des hormones, etc.* » Les deux élus, qui revendiquent un comportement écologique, ne veulent pas attendre pour résoudre cette difficulté. Leur réflexion les a conduits à aller voir une Zone Libellule® dans l'Hérault. Ils ont ainsi découvert une zone de rejet végétalisée en sortie de station. Un espace artificiel humide abritant des plantes qui vont filtrer et épurer les eaux avec pour objectif de créer une zone de biodiversité et qui facilite l'élimination des micropolluants résiduels des eaux usées avant leur rejet dans la nature. Le projet les a « bluffés ». S'ils pouvaient conclure un contrat pour le traitement des lixiviats d'une décharge proche, avec son propriétaire qui réalise actuellement le traitement à Béziers, cela permettrait d'envisager l'investissement de 300 000 euros pour réaliser la Zone Libellule®, qui servirait également au traitement des rejets urbains. Une solution gagnant-gagnant qui convient aux élus, dont la conception du service public n'exclut pas l'excellence, ni la performance. L'idée doit encore être approuvée par les services de l'État.

Depuis quatre ans, les deux élus « *ont le nez dans les dossiers eau et assainissement* » et ils ont tout mené de front. S'ils se sont penchés sur les détails techniques, ils n'ont pas esquivé les questions de principe et l'analyse globale de la situation de la commune. Sans compter que Daniel Piolet et Henri Maximin ont placé la rivière au cœur de leur vie depuis fort longtemps ; ils vivent l'un et l'autre au bord de l'eau. La tâche la plus longue et la plus fastidieuse semble avoir été pour eux l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (terminé en septembre 2011) et d'assainissement, avec un bouclage prévu en septembre 2013.

Pour en venir à bout, ils conviennent que l'assistance à maîtrise d'ouvrage exercée par le conseil général leur a apporté une aide précieuse. « *Cela nous a aidé dans la consultation des entreprises et nous a apporté un regard extérieur à la commune, une vision globale du territoire* », souligne le maire.

La réalisation de ces schémas directeurs eau et assainissement leur a permis de mettre tout à plat, de faire un état des lieux et de se poser toutes les questions avant de décider des orientations et des priorités.

« *Nous avons enfin des plans de nos réseaux mis à jour, car nous n'en connaissions pas la réalité... nous supposions que celui de l'assainissement mesurait 22 kilomètres, en fait il en fait 33* », précise le directeur des services. Le maire complète en expliquant qu'ils tentent de travailler avec d'autres communes, de réaliser des connexions partielles... Si Saint-Ambroix n'avait pas eu le couteau sous la gorge en 2008, peut-être qu'une station d'épuration intercommunale aurait pu voir le jour.

Mutualiser les services

Le tandem d'élus a réfléchi à ce que devait être une régie pour l'eau. Et ils ont tenté de faire passer leur message d'un service indépendant et de qualité avec deux budgets distincts. Cependant, leur implication dans les dossiers techniques et financiers sous la pression réglementaire leur a fait oublier dans un premier temps d'expliquer clairement leurs choix à leurs administrés. Même s'ils n'ont pas autant augmenté le prix de l'eau en 2009 que le leur suggérait l'audit de départ, la hausse rapidement calculée et appliquée a soulevé un vent de fronde. Un groupe d'opposition a alors porté un recours devant le tribunal administratif, qui a condamné la commune pour vice de forme. Les élus n'ont pas oublié cette blessure, sur laquelle ils ne s'épanchent pas. « *Beaucoup de Saint-Ambroisiens ont été contents que nous soyons condamnés sur le prix de l'eau* », se souvient Henri Maximin regrettant qu'ils n'aient pas compris la situation et espérant que le temps aura fait son œuvre et éclairé les esprits. Le prix de l'eau a été pratiquement doublé en cinq ans.

Les élus de Saint-Ambroix n'ont pas épuisé le sujet du prix de l'eau, particulièrement sensible chez eux. Comme d'autres, ils réfléchissent depuis des mois pour mettre en place une tarification sociale de l'eau. Sachant qu'ils feront des heureux et des mécontents, comme lorsqu'ils ont instauré une redevance pour les ordures en place d'une taxe. « *Il nous faut trouver le bon curseur pour définir un prix juste en respectant tous les aspects réglementaires* », pense Daniel Piolet. Sur ce point, les élus semblent encore manquer de références et de conseils avisés.

Si une partie des administrés de Saint-Ambroix n'a pas approuvé les investissements réalisés par la commune dans le domaine de l'eau, l'écho recueilli auprès des partenaires de la collectivité s'avère en revanche plus positif. Ainsi, Michaël Palard, responsable de la politique eau potable et assainissement du département du Gard, salue le travail de Saint-Ambroix, qui se montre novatrice en investissant par étapes successives et en réalisant beaucoup de tâches en régie. Pour lui, la réussite des services des collectivités est simplement liée à une volonté politique claire et au choix d'un personnel compétent. Mais au-delà de cet exemple positif il s'inquiète : les communes sont davantage débordées, de plus en plus contraintes par les règlements et la crise économique ; elles ont également du mal à emprunter.

« Nous préconisons le regroupement des services pour des communautés de communes lorsqu'elles correspondent aux limites de bassins versants, et la création de syndicats, encore peu nombreux dans le Gard. »

Il espère ainsi des économies d'échelle via les groupements de marchés publics et des personnels avec une amélioration de la qualité du service.

Fait rare, le Gard a opté pour une compétence environnement avec en particulier l'eau et l'assainissement. Le conseil général contribue fortement à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, grâce notamment à une aide technique et financière substantielle aux communes. Ses services peuvent apporter une aide pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre aux collectivités qui le souhaitent, dans le champ concurrentiel du code des marchés publics. Par ailleurs, il assure 50 % des contributions des membres du syndicat mixte ABCèze, auquel adhère Saint-Ambroix, dont le maire est vice-président. Dans cette structure, on loue également la politique conduite par Saint-Ambroix. « *La municipalité a montré l'exemple, et elle cherche à être irréprochable* », souligne Franck Cazin, directeur du syndicat mixte. Selon lui, cette collectivité s'inscrit bien dans différentes approches quantitatives et qualitatives et elle a avancé dans la structuration de ses services publics d'eau. Néanmoins, il souligne que pour l'ensemble du bassin, qui concerne 103 collectivités de trois départements (Ardèche et Lozère en sus du Gard), il reste du chemin à parcourir. Que doit et devra être un service public des eaux en milieu rural ? Telle est son interrogation majeure. Selon lui, les réponses



Nous n'avons pas voulu raisonner à l'échelle de notre mandat, mais dans l'intérêt de Saint-Ambroix. Nous voulons que nos décisions soient supportables par tous les contribuables, que nous sommes également et que nous serons demain. »

Henri Maximin,
élu de Saint-Ambroix

passent par la réflexion et l'action intercommunale.

« *Nous sommes contents de voir enfin autour de Saint-Ambroix des stations d'épuration neuves construites avec d'importantes subventions.* » Mais il s'interroge : « *Comment ces outils très techniques vont-ils fonctionner ? Le recours en dépannage aux fermiers n'est pas une solution viable.* » Le directeur du syndicat prône la mutualisation des infrastructures et de la gestion de ces services. Les compétences doivent être partagées, car l'autonomie communale de Saint-Ambroix et sa volonté politique ne sauraient être la règle. Yvan Verdier, le conseiller général président du syndicat depuis 2008, complète la description ; il se félicite que le syndicat ait pu jouer un rôle de facilitateur pour les communes dans un secteur qui avait beaucoup de retard en matière d'assainissement.

Le syndicat va poursuivre ce travail de fourmi transversal en coopération avec de multiples acteurs, du conseil général au loueur de canoé. En misant sur les financements apportés par l'agence de l'eau et le conseil général du Gard aux communes pour leurs investissements en eau potable ou assainissement, mais en tenant compte des restrictions budgétaires et des conditions de financement, qui ont perdu de leur souplesse. Yvan Verdier veut attirer l'attention des communes. Ce sont les interconnexions de réseaux qui seront subventionnées, et de moins en moins de forages seront autorisés.

Assurer la ressource de demain

En s'appuyant sur des partenaires à son écoute, Saint-Ambroix se doit de poursuivre sur le bon chemin afin de préserver le milieu naturel. Les efforts de la commune pour réduire ses prélèvements, une économie de 700 mètres cubes par jour depuis 2009 grâce à la chasse aux fuites et aux économies d'eau, et un printemps arrosé, permettent cette année à la collectivité de ne pas aménager de seuil sur la nappe alluviale afin de sécuriser son pompage en période d'étiage. Jean-Baptiste Bagnol sait que ces travaux réalisés les étés passés sont vus d'un mauvais œil par les services de l'État et que la commune doit faire vite pour trouver une alimentation alternative à son unique forage installé à une dizaine de mètres de la rivière. Quant au maire, il privilégie un forage en nappe profonde, afin, dit-il, d'être moins soumis aux aléas, aux pollutions. Et ce sera, selon lui, une façon indirecte de remettre de l'eau dans la rivière.

Dans les années 1990, un premier forage pour exploiter un autre aquifère n'avait pas apporté de résultats satisfaisants. Aujourd'hui, plusieurs hypothèses sont présentées : des forages récents sur des communes avoisinantes pourraient permettre d'alimenter partiellement Saint-Ambroix en installant des interconnexions, ou bien la commune avancerait dans son nouveau projet de forage en amont de l'actuel. « *Il s'agit de comparer les coûts des interconnexions et du captage, de rechercher la solution optimale en tenant compte de ce que la nappe alluviale de la Cèze demeure très sollicitée* », commente l'hydrogéologue, Jean-Marc François, qui conduit des études sur les forages des environs.

Il évoque également la gestion complexe du barrage de Sénéchas, construit en amont de Bessèges, après les inondations de 1958 afin de protéger aussi Saint-Ambroix des crues. Ce barrage écrêteur de crues, géré par le conseil général, a reçu en effet comme second rôle celui de soutien d'étiage de la Cèze. Deux fonctions antinomiques que les élus tentent de concilier sachant que le partage de l'eau ne va pas être aisé. Même si la majeure partie des besoins pour l'irrigation s'est reportée sur le Rhône, où se jette la Cèze.

Dans ce département, les élus vont devoir gérer l'eau avec toujours plus de doigté. Le schéma de gestion durable de la ressource en eau du Gard, réalisé en 2009, prévoyait une augmentation globale, pour l'ensemble des usages consommateurs, comprise entre 6 et 14% à l'horizon 2020, et 11 à 19% à l'horizon 2050. Comme le rappelle Franck Cazin, le bassin de la Cèze est l'un des plus tendus en France en zone méditerranéenne. Il s'agit, selon lui, de limiter le plus possible les prélèvements superficiels. « *Il faut s'interroger cependant sur les capacités du milieu souterrain, nous ne pouvons guère espérer de miracle* », commente-t-il. À l'en croire, l'unique solution réside dans l'inversion de la tendance à la surconsommation d'eau. Les habitants de Saint-Ambroix – commune où l'on fait revivre chaque 13 et 14 juillet une légende médiévale locale, le *volo biou*, selon laquelle un bœuf aurait volé – l'entendront peut-être...

Une politique qui a son prix

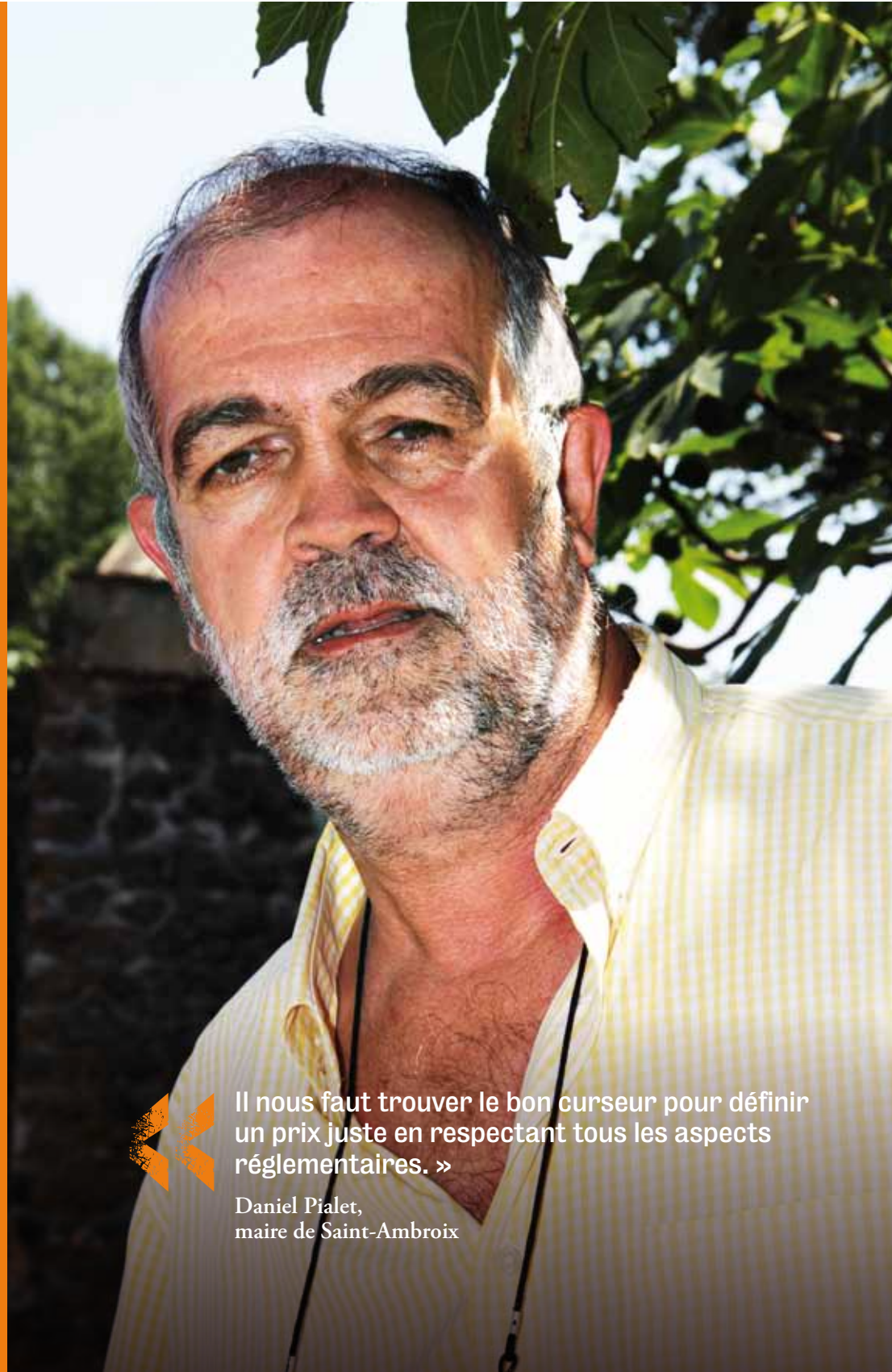
« Nous avons quarante ans de retard et aujourd'hui nous sommes en avance », affirme le maire de Saint-Ambroix. Cette révolution technique et qualitative a un prix. Pour réaliser le bassin d'orage qui recueille les eaux de pluie, le réseau de transfert et la station d'épuration, l'addition s'est élevée à près de 5,5 millions d'euros, amortis sur quarante ans. En parallèle, la commune investit entre 200 000 et 400 000 euros par an depuis 2011 afin de remplacer les réseaux d'eau vétustes et installer le télérelevé. Enfin, une nouvelle tranche de travaux est prévue dès 2014 : la réfection des réseaux du centre-ville pour un montant de 2 millions d'euros. Les deux budgets indépendants, eau et assainissement, sont conséquents au regard du budget communal².

Ces investissements massifs – même si l'autofinancement de la commune a oscillé entre 20 et 30 % du coût des travaux grâce aux subventions de l'agence de l'eau et du conseil général – se sont répercutés sur le prix de l'eau. De 2,20 euros le mètre cube en 2008, il est passé à 3,80 euros en 2009 et à 4 euros en 2013. « Nous devons rattraper un retard énorme et nous mettre en conformité avec la loi tout en maintenant une réelle qualité du service public en régie. De plus, l'eau doit payer l'eau », explique Daniel Piolet.

Toutefois, cette hausse brutale des tarifs avait provoqué des remous à Saint-Ambroix et bousculé politiquement les élus. Ils ont dû aller très vite et ils n'ont pas pris le temps d'expliquer aux administrés la nécessité dans laquelle ils étaient d'augmenter le prix de l'eau. Et, plus crucial, un premier déficit d'information lors de la convocation à la réunion du conseil municipal de la fin 2008 qui devait valider l'augmentation des tarifs d'eau avait permis aux élus de l'opposition de protester. Leur colère a enflé et s'est répandue dans la population.

L'édition d'une lettre d'information spéciale eau et assainissement et l'organisation d'une réunion publique en février 2010 sont arrivées trop tard pour répondre aux contestations et empêcher un recours au tribunal administratif. Daniel Piolet a médité sur ce déficit d'information qui a eu de si graves conséquences. Saint-Ambroix a en effet été condamnée pour vice de forme deux ans après le recours, et plus de 4 000 factures d'eau acquittées ont dû alors être remboursées aux usagers.

² Le budget du service des eaux de la commune de Saint-Ambroix atteint 1,75 million d'euros en 2013 ; son budget assainissement s'établit à 1,19 million d'euros, tandis que le budget communal proprement dit s'élève à 7,93 millions d'euros.



Il nous faut trouver le bon curseur pour définir un prix juste en respectant tous les aspects réglementaires. >>

Daniel Piolet,
maire de Saint-Ambroix